

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille huit, le 3 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : M. Gil PILONORD

Date de convocation du Conseil communautaire : 26 juin 2008

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT.
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- CUSSAC : Thierry HEULLE, Dominique FEYDIEU, Emile MEDINA
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC: Joseph FORTER, Guy GUINARD, Roland HEBRARD, Nadine DUPUY, Martine VALLIER
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Isabelle LAFEUILLADE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Rabia MURÉ, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Michel ROUHET, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pascal GALLEGO, Karine PALLIN

Absent, excusé : Jean SORGE

Concerne : 08-42 – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT – fin de mission

Lors de sa réunion du 11 décembre 2003, le Conseil Communautaire avait adopté la mise à disposition de la Directrice du Syndicat Mixte du Pays Médoc, à raison d'un jour et demi par semaine, en qualité de Chef de Projet, dans les services de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes a progressivement renforcé son personnel. Il ne paraît donc pas nécessaire de maintenir la mise à disposition de cet agent pour la Communauté de Communes.

Il vous est donc proposé de mettre un terme à la convention qui liait la Communauté de Communes et le Syndicat Mixte du Pays Médoc et de régler, au Syndicat Mixte Pays Médoc, la somme de DIX MILLE Euros, pour solde de l'exercice 2008.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► décide de mettre un terme à la convention qui liait la Communauté de Communes et le Syndicat Mixte du Pays Médoc et de régler, au Syndicat Mixte Pays Médoc, la somme de DIX MILLE Euros, pour solde de l'exercice 2008.

Les crédits sont inscrits à la ligne 6218 du Budget 2008.

► autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 7 juillet 2008

Le Président,
à
Margaux
(33460)
Gérard DUBO

